

**Compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal
du 08 décembre 2025**

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET (de 19 h 14 jusqu'à 20 h 09), M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY (représenté par M. JEGO jusqu'à 19 h 25), M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absentes : Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

¤¤¤¤¤

Monsieur le Maire procède à l'appel des Conseillers et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 00 en salle du conseil.

Ensuite, Monsieur le Maire fait part de divers remerciements, de plusieurs hommages, de la signature de plusieurs contrats dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée, des décisions de non-préemption ainsi que la communication d'une demande de protection fonctionnelle.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité (5 abstentions : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY représenté par M. JEGO - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)

➤ Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2025

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (5 abstentions : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY représenté par M. JEGO - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)

➤ **DE DÉSIGNER** la Grande Cause Municipale 2026 : « Citoyens & Engagés ».

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à la majorité (5 contre : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY représenté par M. JEGO - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)

➤ **D'EFFECTUER** sur le budget principal Ville de Montereau les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative N° 2.

¤¤¤¤¤

....

Le Conseil Municipal décide à la majorité (5 contre : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager avant le vote du budget 2026 les dépenses en investissement présentées lors de la séance et qui seront intégralement reprises au Budget Primitif 2026 pour un montant total de 3 204 960 €.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **D'EFFECTUER** sur le Budget annexe Activités Economiques assujetties à la TVA 2025 les transferts et ouvertures de crédits conformément à la Décision Modificative N° 2.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE FIXER** les durées d'amortissement des immobilisations conformément à la liste présentée lors de la séance.

➤ **DE PRÉCISER** que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

➤ **DE FIXER** à 500€ le seuil en-deçà duquel les biens sont considérés comme étant de faible valeur et par conséquent amortis sur un an.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire par la CCPM sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du délégataire par la CCPM sur le prix et la qualité du service d'adduction d'eau potable.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE PRENDRE ACTE** de la non-transmission du rapport annuel 2024 de la SCIC ARL Campus Numérique/...

- **DE PRENDRE ACTE** que la SCIC ARL Campus Numérique n'est pas en conformité avec le droit,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute disposition visant à l'application de la présente délibération

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE PRENDRE ACTE** de la non-transmission du rapport d'activité 2024 du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs (SITCOME)
- **DE PRENDRE ACTE** que le Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses Environs (SITCOME) n'est pas en conformité avec le droit,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute disposition visant à l'application de la présente délibération

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **Article 1 : D'APPROUVER** le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus tel que présenté lors de la séance.
- **Article 2 : DE PRENDRE ACTE** que le montant de l'ensemble de ces indemnités évoluera automatiquement en fonction de la réglementation et notamment les augmentations de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique et les revalorisations de la valeur du point
- **Article 3 : DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités sont inscrits au budget.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER le recrutement d'un vacataire du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026 pour intervenir dans le cadre de l'Université pour Tous et durant la période scolaire :

- 1 vacataire intervenant en Portugais

Article 2 : DE FIXER la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 27.00 € et après service fait.

Article 3 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Commune

¤¤¤¤¤

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'APPROUVER la rémunération des agents recenseurs au prorata des enquêtes réalisées comme suit :

- Bulletin de logement : 1.20€ bruts
- Bulletin individuel : 2.00€ bruts
- Formation (par séance) : 20€ bruts

Article 2 : D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la Commune

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (5 abstentions : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)

➤ **D'ATTRIBUER** le contrat relatif à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains au candidat suivant : **LES FILS DE MADAME GERAUD**

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer ledit contrat et tout document y afférent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE DESIGNER** des représentants de la ville de Montereau qui siégeront au sein du comité de jumelage Culturel avec Universcience comme proposé ci-dessous :

Membres titulaires :

- Marie-José CHOISY
- Ertan BELEK

Membres suppléants :

- Kaoutar MEUNIER
- Stéphane Dervillez

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

➤ **DE VERSER** la somme de 20 500 € à la Mission Locale, conformément aux termes de la convention annuelle de partenariat et d'objectifs présentée en séance.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer cette convention

¤¤¤¤¤

.../...

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** un montant total de subventions aux associations s'élevant à **1 609 559,60 €** selon le tableau présenté en séance et précisant le montant pour chacune d'entre elles
- **DE S'ENGAGER** à inscrire au budget 2026 le montant de ces subventions.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tous documents y afférant.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** les conventions d'objectifs et les avenants avec les associations telles que présentées en séance.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour les dimanches 11 et 18 janvier, 31 mai, 21 et 28 juin, 05 juillet, 30 août, 06 septembre, 29 novembre, 06, 13 et 20 décembre 2026.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE DÉLIVRER** un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par SNCF réseau relative au projet de remplacement du pont-rail de Varennes-sur-Seine.
- **DE PRENDRE ACTE** que la proposition du maire de profiter des travaux sur le pont-rail de Varennes pour y aménager par voie d'encorbellement une circulation sécurisée piétonne et cyclable n'a pas été retenue par la Communauté de Communes du Pays de Montereau
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

¤¤¤¤¤

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE DÉLIVRER** un avis favorable dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation par la Société Nouvelle de Ballastières d'une carrière de sables et graviers sur le territoire de la commune de Marolles-sur-Seine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

¤¤¤¤¤

....

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE MAINTENIR** le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2026.
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget communal en précisant que l'enveloppe allouée à cette opération est fixée à 50 000 € pour l'année 2026.
- **D'AUTORISER** le règlement des subventions accordées dans ce cadre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

80038003

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** la liste suivante des dénominations des cheminements de la Réserve Naturelle Régionale de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux et ses abords immédiats :

SECTEUR « COLLINE SAINT-MARTIN »

- Promenade de la Comtesse
- Chemin de la garance
- Chemin des prunus
- Chemin des abeilles
- Sentier du chèvrefeuille
- Chemin des aubépines
- Montée des gradines
- Chemin des sycomores
- Montée des caves Saint-Nicolas
- Descente des ifs
- Chemin des staphyliers
- Sentier des Osages
- Belvédère du calvaire
- Belvédère Napoléon
- Belvédère des tilleuls
- Lieu-dit « la Prairie du Confluent »

SECTEUR « ROUGEAUX »

- Raidillon de l'école
- Sentier du fond du vallon
- Sente des charmes
- Chemin du geai des chênes
- Sentier des cornouillers
- Passage du lièvre
- Sentier des merisiers
- Coulée du chevreuil
- Sentier du gros fusain
- Chemin de la grotte aux corbeaux

.../...

- Sentier du panorama
- Sentier des mules
- Sentier de la petite falaise
- Chemin des cytises
- Lieu-dit « le Vieux Champ »
- Lieu-dit « le Bois Camus »

➤ **DE MATÉRIALISER** ces dénominations sur les documents graphiques et la liste des biens de la commune.

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36

Le Maire,



James Chéron

James CHERON